



L'intégralité des délibérations du SMICTOM Centre Ouest peuvent être consultées :

- Sur le site internet du syndicat

[www.smictom-centreouest35.fr](http://www.smictom-centreouest35.fr)

- Sur demande à l'accueil, aux jours et horaires d'ouverture au public

*Conformément aux dispositions de l'article R 4211 Du Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours pour excès de pouvoir contre les délibérations prises par le comité syndical et par le bureau syndical dans un délais de deux mois à compter de leur publication.*

## Délibération du Comité Syndical du mardi 1<sup>er</sup> février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 1<sup>er</sup> février à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 21 janvier 2022 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

### DINAN AGGLOMERATION

1. Présents: M. BOUDET, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. ODYE, M. SAUDRAIS, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
3. Excusés: M. BUKENBERGS, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. MAILLARD, M. VERGER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

### LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL,
2. Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à M. PERTUISEL, Mme GENISSEL à M. CHEVALIER,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER, Mme PITHON,

### BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. ETHORÉ, M. LERAY, M. PRIOUL, Mme DUTAY, Mme GAUBERT-GRUEL, Mme GLAIS,
2. Ont donné Pouvoir: M. RAOULT à M. PRIOUL, M. THOMAS à M. ETHORÉ, Mme AUBIN à M. LERAY, Mme GUILLARD à Mme DUTAY,
3. Excusés: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. COTTO, M. HENTZIEN, M. LESAGE, M. OUISSE, M. PIEL, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ,

### COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1. Présents: M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GUERRO, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. MEANCE, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, Mme BESNARD, Mme GUEE, Mme PIERRARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. GLOTIN à M. MEANCE, M. GORRE à M. TRUTIN, M. LUCE à M. GUINARD, M. PIEDERRIERE à M. COLLET,
3. Excusés: M. DAUGAN, M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. GAUTIER, M. GOBIN, M. ROLLAND, M. VERNEY, M. VITRE, M. DENIEL, Mme HUBY, Mme LECOMTE,

### MONTFORT COMMUNAUTE

1. Présents: M. AUFFRAY, M. BOURGOGNON, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, Mme BERRÉE, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
2. Ont donné Pouvoir: M. MONNERAIS à M. LE BORGNE, Mme AUBAULT à M. LE TEXIER, Mme BONDON à M. JOUAN,
3. Excusés: M. BERTRAND, M. BLOUET, M. COLLET, M. DELACROIX, Mme HAMONO, Mme LE PALLEC, Mme LEPORCHER, Mme RICHARD,

### PLOERMEL COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. GORTAIS, M. MANENC, Mme CESMAT, Mme PORTIER,
2. Ont donné Pouvoir: M. LEMAZURIER à Mme CESMAT, Mme RIDARD à Mme PORTIER,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. RAFFIN, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme DELSAUT, Mme DERRIEN, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE, Mme VACHON,

### OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. RENAUD,
2. Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. COWET, M. POIRIER à M. COWET,
3. Excusés: M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

**Secrétaire de séance :** M. COUDE

**Assistaient également à la réunion :** M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h30



5 ter, rue de Gaël  
 35290 Saint-Méen-le-Grand

**Objet: Avenant n°6 au Lot 1 du marché d'exploitation des déchèteries –intégration de nouvelles filières de traitement**

Dans le cadre de la réponse au Lot 1 du marché d'exploitation des déchèteries, THEAUD avait proposé l'élimination du plâtre collecté sur les déchèteries du SMICTOM sur le site de la société VALORSERVICES située à Ducey (50).

Ce site ayant arrêté son activité d'élimination du plâtre au 31 décembre 2021, l'exploitant a proposé le site de SECHE à La Vraie Croix (56) en remplacement.

Cette modification engendrait une évolution très importante du coût global pour la collectivité.

Le SMICTOM a alors engagé des recherches pour trouver d'autres exutoires. Ces recherches ont abouti courant janvier 2022.

Au vu de ces éléments, il a été convenu entre les parties de retirer ces missions de transport et traitement du plâtre du marché et le SMICTOM les confiera directement à d'autres prestataires. THEAUD conservera la massification sur son site de Gael et le rechargement du plâtre, avec un nouveau prix unitaire qui sera défini au marché.

Entre le 1er et le 31 janvier 2022, les déchets de plâtre du Smictom ont toutefois dû être orientés vers le site de SECHE.

Par ailleurs, dans une logique d'amélioration de son taux de valorisation des déchets, le SMICTOM a souhaité développer d'autres nouvelles collectes :

- Collecte séparée des plaques de plâtre pour expédition en recyclage,
- Collecte séparée du polystyrène pour expédition en recyclage,

L'ensemble de ces modifications nécessitent la rédaction d'un avenant n°6 au marché intégrant les prix unitaires des nouvelles prestations :

| Plâtre   | Unité | Montant unitaire €HT   |   |
|--|-------|------------------------|---|
| évacuation vers un site de traitement à préciser: VALORSERVICES Ducey  | tonne | 29,50€HT               | Prix supprimé                           |
| Traitement (hors TGAP)   | tonne | 31,00€HT               | Prix supprimé                           |
| TGAP   | tonne | selon tarif en vigueur |   |
| rechargement et évacuation du plâtre massifié sur le site de Gael vers le site de traitement SECHE à La Vraie Croix (56) | tonne | 22,00€HT               | Nouveau Prix unitaire intégré au marché |
|  |       |                        |   |

|   |       |           |   |
|---|-------|-----------|---|
| traitement sur le site SECHE à La Vraie Croix (56)  | tonne | 117,00€HT | Nouveau Prix unitaire intégré au marché |
| -contrôle qualité à l'entrée du site de massification de Gael de toutes les bennes plâtre avec prise de photos en cas de non-conformité et transmission de celle-ci par Kizeo,<br>- tri et la séparation des matières non conformes au cahier des charges de l'exutoire sélectionné,<br>- rechargement du plâtre dans le véhicule du transporteur référencé | tonne | 7,80 €HT  | Nouveau Prix unitaire intégré au marché |

| <b>Plaques de Plâtre collectées à part</b>  | <b>Unité</b> | <b>Montant unitaire €HT</b> |   |
|---|--------------|-----------------------------|---|
| Prix de collecte de 4 ECO DIB sur les sites de Plelan et Le Verger pour massification sur le site de Gael | tournée      | 255,00€HT                   | Nouveau Prix unitaire intégré au marché |
| rechargement et évacuation du plâtre massifié sur le site de Gael vers le site de recyclage               | tonne        | 55,00€HT                    | Nouveau Prix unitaire intégré au marché |
| traitement des Plaques de Plâtre sur le site de recyclage   | tonne        | 30,00€HT                    | Nouveau Prix unitaire intégré au marché |

| <b>Polystyrène</b>   | <b>Unité</b> | <b>Montant unitaire €HT</b> |   |
|--|--------------|-----------------------------|---|
| collecte hebdomadaires sur Plelan, Montauban, Breteil, Le Verger | tournée      | 420,00€HT                   | Nouveau Prix unitaire intégré au marché |
| collecte ponctuelle à la demande sur un autre site               | tonne        | 345,00€HT                   | Nouveau Prix unitaire intégré au marché |

L'avenant entraine une baisse de 325 767,66 €HT du montant initial du lot 1 du marché.

Le Bureau a émis un avis favorable à cet avenant.



**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:**

- approuve le projet d'avenant n°6 au lot n°1 du marché d'exploitation des déchèteries confié à la société THEAUD modifiant les conditions de transport et traitement du plâtre ainsi que la collecte, transport et traitement des plaques de plâtre et du polystyrène et intégrant les prix nouveaux ci-dessus indiqués,
- autorise le Président à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,  
Fait à St Méen Le Grand, le 1<sup>er</sup> février 2022

|                                 |     |
|---------------------------------|-----|
| Nombre de délégués en exercice: | 139 |
| Nombre de délégués présents:    | 54  |
| Nombre de pouvoirs:             | 17  |
| Nombre de voix pour:            | 71  |
| Abstentions:                    | 0   |
| Contre:                         | 0   |

*Quorum réduit au tiers en raison du contexte sanitaire  
(LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021)*

Le Président,



Hubert GUINARD

## Délibération du Comité Syndical du mardi 1<sup>er</sup> février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 1<sup>er</sup> février à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 21 janvier 2022 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

### DINAN AGGLOMERATION

1. Présents: M. BOUDET, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. ODYE, M. SAUDRAIS, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,  
3. Excusés: M. BUKENBERGS, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. MAILLARD, M. VERGER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

### LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL,  
2. Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à M. PERTUISEL, Mme GENISSEL à M. CHEVALIER,  
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER, Mme PITHON,

### BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. ETHORÉ, M. LERAY, M. PRIOUL, Mme DUTAY, Mme GAUBERT-GRUEL, Mme GLAIS,  
2. Ont donné Pouvoir: M. RAOULT à M. PRIOUL, M. THOMAS à M. ETHORÉ, Mme AUBIN à M. LERAY, Mme GUILLARD à Mme DUTAY,  
3. Excusés: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. COTTO, M. HENTZIEN, M. LESAGE, M. OUISSE, M. PIEL, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ,

### COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1. Présents: M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GUERRO, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. MEANCE, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, Mme BESNARD, Mme GUEE, Mme PIERRARD,  
2. Ont donné Pouvoir: M. GLOTIN à M. MEANCE, M. GORRE à M. TRUTIN, M. LUCE à M. GUINARD, M. PIEDERRIERE à M. COLLET,  
3. Excusés: M. DAUGAN, M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. GAUTIER, M. GOBIN, M. ROLLAND, M. VERNEY, M. VITRE, M. DENIEL, Mme HUBY, Mme LECOMTE,

### MONTFORT COMMUNAUTE

1. Présents: M. AUFFRAY, M. BOURGOGNON, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, Mme BERRÉE, Mme MARIE, Mme VIVIEN,  
2. Ont donné Pouvoir: M. MONNERAIS à M. LE BORGNE, Mme AUBAULT à M. LE TEXIER, Mme BONDON à M. JOUAN,  
3. Excusés: M. BERTRAND, M. BLOUET, M. COLLET, M. DELACROIX, Mme HAMONO, Mme LE PALLEC, Mme LEPORCHER, Mme RICHARD,

### PLOERMEL COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. GORTAIS, M. MANENC, Mme CESMAT, Mme PORTIER,  
2. Ont donné Pouvoir: M. LEMAZURIER à Mme CESMAT, Mme RIDARD à Mme PORTIER,  
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. RAFFIN, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme DELSAUT, Mme DERRIEN, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE, Mme VACHON,

### OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. RENAUD,  
2. Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. COWET, M. POIRIER à M. COWET,  
3. Excusés: M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

**Secrétaire de séance :** M. COUDE

**Assistaient également à la réunion :** M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h30

## **Objet: Attribution du marché de traitement des lixiviats de l'ISDND**

Le marché porte sur le traitement des lixiviats de l'ISDND du site de Point Clos.

- La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-1 et R2124-2 du Code de la commande publique. Il s'agit d'un marché de prestation de service.
- Avis d'appel public paru en date du 24 novembre 2021 ( BOAMP, JOUE) et dossier mis en ligne sur le site Mégalis
- La date limite de réception des offres a été fixée au mercredi 12 janvier 2022 à 12h00
- montant estimé du marché : 2 750 000 €HT pour une durée totale de 60 mois avec reconduction possible 12 mois supplémentaire
- démarrage à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022
- il n'est pas prévu de décomposition en lots

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 18 janvier à 9h00 afin d'analyser les offres des candidats. Le jugement des offres est effectué conformément aux dispositions du code de la commande publique.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- 1- Prix global de la prestation précisé dans l'acte d'engagement : 50%
- 2-Valeur technique: 50%

3 offres ont été reçues :

AEROE

LE FLOCH DEPOLLUTION

OVIVE

La commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à la société OVIVE, qui a présenté l'offre techniquement et financièrement la plus adaptée.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- autorise le président ou son représentant à signer le marché avec la société OVIVE 10 rue de Lorival 59 113 SECLIN pour le traitement des lixiviats de l'ISDND du site de Point Clos pour un montant total estimé sur 5 ans plus une année de reconduction possible à 1 985 160,00 €HT ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.

Pour extrait conforme,  
Fait à St Méen Le Grand, le 1<sup>er</sup> février 2022

|                                 |     |
|---------------------------------|-----|
| Nombre de délégués en exercice: | 139 |
| Nombre de délégués présents:    | 54  |
| Nombre de pouvoirs:             | 17  |
| Nombre de voix pour:            | 71  |
| Abstentions:                    | 0   |
| Contre:                         | 0   |

Le Président,



Quorum réduit au tiers en raison du contexte sanitaire  
(LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021)

Envoyé en préfecture le 07/02/2022

Reçu en préfecture le 07/02/2022

Affiché le

ID : 035-253500995-20220201-D\_2022\_04-DE

## Délibération du Comité Syndical du mardi 1<sup>er</sup> février 2022

L'an deux mille vingt et un, le mardi 1<sup>er</sup> février 2022 à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 21 janvier 2022 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

### DINAN AGGLOMERATION

1. Présents: M. BOUDET, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. ODYE, M. SAUDRAIS, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,  
3. Excusés: M. BUKENBERGS, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. MAILLARD, M. VERGER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

### LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL,  
2. Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à M. PERTUISEL, Mme GENISSEL à M. CHEVALIER,  
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER, Mme PITHON,

### BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. ETHORÉ, M. LERAY, M. PRIOUL, Mme DUTAY, Mme GAUBERT-GRUEL, Mme GLAIS,  
2. Ont donné Pouvoir: M. RAOULT à M. PRIOUL, M. THOMAS à M. ETHORÉ, Mme AUBIN à M. LERAY, Mme GUILLARD à Mme DUTAY,  
3. Excusés: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. COTTO, M. HENTZIEN, M. LESAGE, M. OUISSE, M. PIEL, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ,

### COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1. Présents: M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GUERRO, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. MEANCE, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, Mme BESNARD, Mme GUEE, Mme PIERRARD,  
2. Ont donné Pouvoir: M. GLOTIN à M. MEANCE, M. GORRE à M. TRUTIN, M. LUCE à M. GUINARD, M. PIEDERRIERE à M. COLLET,  
3. Excusés: M. DAUGAN, M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. GAUTIER, M. GOBIN, M. ROLLAND, M. VERNEY, M. VITRE, M. DENIEL, Mme HUBY, Mme LECOMTE,

### MONTFORT COMMUNAUTE

1. Présents: M. AUFFRAY, M. BOURGOGNON, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, Mme BERRÉE, Mme MARIE, Mme VIVIEN,  
2. Ont donné Pouvoir: M. MONNERAIS à M. LE BORGNE, Mme AUBAULT à M. LE TEXIER, Mme BONDON à M. JOUAN,  
3. Excusés: M. BERTRAND, M. BLOUET, M. COLLET, M. DELACROIX, Mme HAMONO, Mme LE PALLEC, Mme LEPORCHER, Mme RICHARD,

### PLOERMEL COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. GORTAIS, M. MANENC, Mme CESMAT, Mme PORTIER,  
2. Ont donné Pouvoir: M. LEMAZURIER à Mme CESMAT, Mme RIDARD à Mme PORTIER,  
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. RAFFIN, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme DELSAUT, Mme DERRIEN, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE, Mme VACHON,

### OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. RENAUD,  
2. Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. COWET, M. POIRIER à M. COWET,  
3. Excusés: M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

**Secrétaire de séance :** M. COUDE

**Assistaient également à la réunion :** M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER) ; services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h30



**Objet: Attribution du marché d'aménagement de l'alvéole 5 et réaménagement de l'alvéole 3 de l'ISDND**

Le marché porte sur les travaux d'aménagement de l'alvéole 5 et réaménagement de l'alvéole 3 de l'ISDND du site de Point Clos.

- Le présent marché est passé selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 1°, R.2123-1 1° et R.2123-4 du code de la commande publique.
- Avis d'appel public paru en date du 16 novembre 2021 ( BOAMP) et dossier mis en ligne sur le site Mégalis
- La date limite de réception des offres a été fixée au vendredi 7 janvier 2022 à 12h00
- Le marché est divisé en trois (3) lots :
  - Lot 1 : Terrassements, VRD et travaux annexes ;
  - Lot 2 : Etanchéité par géosynthétiques et collecte des lixiviats ;
  - Lot 3 : Collecte des biogaz
- montant estimé du marché :
  - Lot 1 : 596 447,00 €HT
  - Lot 2 : 216 860,00 €HT
  - Lot 3 : 53 590,00 €HT
  - TOT : 866 897,00 €HT
- démarrage des travaux envisagé en avril 2022

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 18 janvier à 9h00 afin d'analyser les offres des candidats. Le jugement des offres est effectué conformément aux dispositions du code de la commande publique.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- 1- Prix global de la prestation précisé dans l'acte d'engagement : 40%
- 2-Valeur technique: 60%

9 offres ont été formalisées (sur un ou plusieurs lots) et reçues :

Lot 1 :  
CHARRIER TP  
PIGEON terrassement

Lot 2 :  
EGC GALOPIN  
EUROVIA  
FLI FRANCE  
VINCI  
SODAF GEO INDUSTRIE

Lot 3 :  
FLI FRANCE  
FBI SA BIOME  
SODAF GEO INDUSTRIE

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable afin de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 : Terrassements, VRD et travaux annexes :  
PIGEON TERRASSEMENT Les Vallons 35680 LOUVIGNE DE BAIS  
Montant HT : 578 614,14 €
- Lot 2 : Etanchéité par géosynthétiques et collecte des lixiviats ;  
SODAF GEO INDUSTRIE Le Petit Bourbon 85170 Bellevigny  
Montant HT : 189 314,00 €
- Lot 3 : Collecte des biogaz  
SODAF GEO INDUSTRIE Le Petit Bourbon 85170 Bellevigny  
Montant HT : 38 980,00 €

Le comité syndical est appelé à approuver cette proposition.  
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

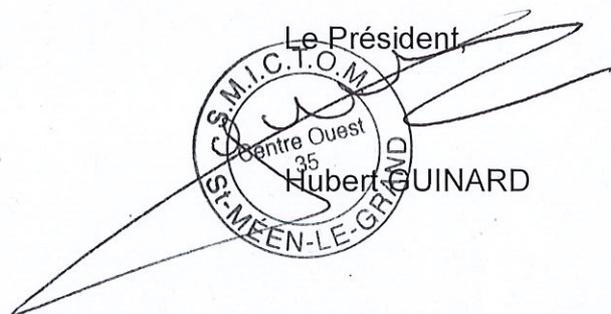
-attribue les différents lots du marché aux entreprises suivantes :

- Lot 1 : Terrassements, VRD et travaux annexes :  
PIGEON TERRASSEMENT Les Vallons 35680 LOUVIGNE DE BAIS  
Montant HT : 578 614,14 €
- Lot 2 : Etanchéité par géosynthétiques et collecte des lixiviats ;  
SODAF GEO INDUSTRIE Le Petit Bourbon 85170 Bellevigny  
Montant HT : 189 314,00 €
- Lot 3 : Collecte des biogaz  
SODAF GEO INDUSTRIE Le Petit Bourbon 85170 Bellevigny  
Montant HT : 38 980,00 €

-autorise le président ou son représentant à signer les marchés ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement avec les entreprises ci-dessus mentionnées

|                                 |     |
|---------------------------------|-----|
| Nombre de délégués en exercice: | 139 |
| Nombre de délégués présents:    | 54  |
| Nombre de pouvoirs:             | 17  |
| Nombre de voix pour:            | 71  |
| Abstentions:                    | 0   |
| Contre:                         | 0   |

Quorum réduit au tiers en raison du contexte sanitaire  
(LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021)

Le Président,  
  
S.M.I.C.T.O.M.  
Centre Ouest  
35  
Hubert GUINARD  
SI-MÉEN-LE-GRAND



5 ter, rue de Gaël  
35290 Saint-Méen-le-Grand

## Délibération du Comité Syndical du mardi 1<sup>er</sup> février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 1<sup>er</sup> février à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 21 janvier 2022 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

### DINAN AGGLOMERATION

1. Présents: M. BOUDET, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. ODYE, M. SAUDRAIS, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,  
3. Excusés: M. BUKENBERGS, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. MAILLARD, M. VERGER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

### LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL,  
2. Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à M. PERTUISEL, Mme GENISSEL à M. CHEVALIER,  
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER, Mme PITHON,

### BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. ETHORÉ, M. LERAY, M. PRIOUL, Mme DUTAY, Mme GAUBERT-GRUEL, Mme GLAIS,  
2. Ont donné Pouvoir: M. RAOULT à M. PRIOUL, M. THOMAS à M. ETHORÉ, Mme AUBIN à M. LERAY, Mme GUILLARD à Mme DUTAY,  
3. Excusés: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. COTTO, M. HENTZIEN, M. LESAGE, M. OUISSE, M. PIEL, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ,

### COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1. Présents: M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GUERRO, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. MEANCE, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, Mme BESNARD, Mme GUEE, Mme PIERRARD,  
2. Ont donné Pouvoir: M. GLOTIN à M. MEANCE, M. GORRE à M. TRUTIN, M. LUCE à M. GUINARD, M. PIEDERRIERE à M. COLLET,  
3. Excusés: M. DAUGAN, M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. GAUTIER, M. GOBIN, M. ROLLAND, M. VERNEY, M. VITRE, M. DENIEL, Mme HUBY, Mme LECOMTE,

### MONTFORT COMMUNAUTE

1. Présents: M. AUFRAY, M. BOURGOGNON, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, Mme BERRÉE, Mme MARIE, Mme VIVIEN,  
2. Ont donné Pouvoir: M. MONNERAIS à M. LE BORGNE, Mme AUBAULT à M. LE TEXIER, Mme BONDON à M. JOUAN,  
3. Excusés: M. BERTRAND, M. BLOUET, M. COLLET, M. DELACROIX, Mme HAMONO, Mme LE PALLEC, Mme LEPORCHER, Mme RICHARD,

### PLOERMEL COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. GORTAIS, M. MANENC, Mme CESMAT, Mme PORTIER,  
2. Ont donné Pouvoir: M. LEMAZURIER à Mme CESMAT, Mme RIDARD à Mme PORTIER,  
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. RAFFIN, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme DELSAUT, Mme DERRIEN, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE, Mme VACHON,

### OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. RENAUD,  
2. Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. COWET, M. POIRIER à M. COWET,  
3. Excusés: M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

**Secrétaire de séance :** M. COUDE

**Assistaient également à la réunion :** M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h30



## Objet: Convention de coopération SMPRB

Le SMICTOM Centre Ouest et le Syndicat Mixte des Pays de Rance et de la Baie (SMPRB) ont engagé des partenariats depuis 2018 afin d'optimiser les outils de traitement dont ils disposent, par le biais d'une convention de coopération.

Le principe de la convention actuellement en cours est que le SMICTOM Centre Ouest traite des OM du SMPRB sur le site de Gael et qu'en contrepartie le SMPRB incinère en quantité égale les refus du SMICTOM Centre Ouest sur l'UVE de Taden, sur la base d'un tonnage d'environ 2000 tonnes annuelles.

Ce partenariat s'est révélé être très positif pour les deux parties, et il a été reconduit par délibération du comité syndical du 8 octobre 2019 pour une durée d'un an renouvelable deux fois un an dans le cadre de la présente convention.

Pour 2022, le cout unitaire reversé par le SMPRB au SMICTOM Centre Ouest évoluera pour passer de 91.35 €/tonne à 95.46 €/tonne, permettant le maintien de l'équilibre financier préexistant antérieurement entre les 2 structures.

### Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE :

- d'actualiser le cout unitaire reversé par le SMPRB au SMICTOM Centre Ouest en le portant à 95.46 €/tonne pour l'année 2022
- d'autoriser le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,  
Fait à St Méen Le Grand, le 1<sup>er</sup> février 2022

|                                 |     |
|---------------------------------|-----|
| Nombre de délégués en exercice: | 139 |
| Nombre de délégués présents:    | 54  |
| Nombre de pouvoirs:             | 17  |
| Nombre de voix pour:            | 71  |
| Abstentions:                    | 0   |
| Contre:                         | 0   |

*Quorum réduit au tiers en raison du contexte sanitaire  
(LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021)*

Le Président,





5 ter, rue de Gaël  
35290 Saint-Méen-le-Grand

## Délibération du Comité Syndical du mardi 1<sup>er</sup> février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 1<sup>er</sup> février à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 21 janvier 2022 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

### DINAN AGGLOMERATION

1. Présents: M. BOUDET, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. ODYE, M. SAUDRAIS, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
3. Excusés: M. BUKENBERGS, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. MAILLARD, M. VERGER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

### LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL,
2. Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à M. PERTUISEL, Mme GENISSEL à M. CHEVALIER,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER, Mme PITHON,

### BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. ETHORÉ, M. LERAY, M. PRIOUL, Mme DUTAY, Mme GAUBERT-GRUEL, Mme GLAIS,
2. Ont donné Pouvoir: M. RAOULT à M. PRIOUL, M. THOMAS à M. ETHORÉ, Mme AUBIN à M. LERAY, Mme GUILLARD à Mme DUTAY,
3. Excusés: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. COTTO, M. HENTZIEN, M. LESAGE, M. OUISSE, M. PIEL, Mme KERQUELEN, Mme PÉYÉ,

### COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1. Présents: M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GUERRO, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. MEANCE, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, Mme BESNARD, Mme GUEE, Mme PIERRARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. GLOTIN à M. MEANCE, M. GORRE à M. TRUTIN, M. LUCE à M. GUINARD, M. PIEDERRIERE à M. COLLET,
3. Excusés: M. DAUGAN, M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. GAUTIER, M. GOBIN, M. ROLLAND, M. VERNEY, M. VITRE, M. DENIEL, Mme HUBY, Mme LECOMTE,

### MONTFORT COMMUNAUTE

1. Présents: M. AUFRAY, M. BOURGOGNON, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, Mme BERRÉE, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
2. Ont donné Pouvoir: M. MONNERAIS à M. LE BORGNE, Mme AUBAULT à M. LE TEXIER, Mme BONDON à M. JOUAN,
3. Excusés: M. BERTRAND, M. BLOUET, M. COLLET, M. DELACROIX, Mme HAMONO, Mme LE PALLEC, Mme LEPORCHER, Mme RICHARD,

### PLOERMEL COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. GORTAIS, M. MANENC, Mme CESMAT, Mme PORTIER,
2. Ont donné Pouvoir: M. LEMAZURIER à Mme CESMAT, Mme RIDARD à Mme PORTIER,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. RAFFIN, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme DELSAUT, Mme DERRIEN, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE, Mme VACHON,

### OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. RENAUD,
2. Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. COWET, M. POIRIER à M. COWET,
3. Excusés: M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

**Secrétaire de séance :** M. COUDE

**Assistaient également à la réunion :** M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER) ; services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h30

## **Objet: Convention de coopération avec SMPRB/KERVAL/ S3TEC**

Les syndicats voisins S3Tec (syndicat Vitré/Fougères), Kerval et SMPRB ont engagé des scénarios d'évolution de leurs outils de traitement pour les 20 ans à venir.

Différents échanges et rencontres ont eu lieu pour identifier et définir l'intérêt de coopérer avec eux. Pour permettre de construire ces coopérations avec la définition précise du tri tonnage/prix/durée, il est proposé d'acter le principe de ces coopérations.

Avec le SMPRB, une coopération existe déjà avec un échange SMPRB/Smictom Centre Ouest de flux OM/refus de tri ; aux environs de 2 000 tonnes. Il conviendra d'harmoniser les termes de cet échange avec ceux des coopérations à venir.

Dans le cadre de ces réflexions communes, le Smictom Centre Ouest se positionne avec des outils complémentaires de ceux de ses voisins : une unité de valorisation organique (UVO) et une Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)

Le Smictom dispose d'une UVO permettant de prétraiter les ordures ménagères en extrayant la fraction organique présente.

Les refus qui en résultent ont un pouvoir énergétique (PCI) important, mais ils sont aujourd'hui majoritairement enfouis à Point Clos. L'objectif sera d'aller plus loin dans leur valorisation énergétique.

Les usines de valorisation énergétique, dont sont équipés les syndicats voisins, présentent actuellement un bilan où de l'ordre de 15 à 20% des tonnages entrants sont évacués en sous-produits, majoritairement sous forme de mâchefers.

L'objectif à terme sera de pouvoir trier et pré traiter les déchets (encombrants, refus,...) destinés à être valorisés énergétiquement, pour améliorer ces bilans de combustion. Cela supposera d'en extraire préalablement une fraction, dont le débouché devra être une ISDND.

Enfin, le Smictom envisage également de développer sa capacité à traiter les biodéchets à un cout compétitif dans une filière spécifique.

Au regard de ces complémentarités possibles, il est proposé que le Smictom puisse acter le principe de coopération avec les syndicats voisins afin de poursuivre le travail de réflexion et d'élaboration des modalités de coopération.

Le Bureau a émis un avis favorable à ce principe

## Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

- ACTE le principe de développer une coopération avec les syndicats voisins que sont S3Tec , Kerval et SMPRB afin de poursuivre le travail de réflexion sur les complémentarités possibles entre outils de traitement

Pour extrait conforme,  
Fait à St Méen Le Grand, le 1<sup>er</sup> février 2022

|                                 |     |
|---------------------------------|-----|
| Nombre de délégués en exercice: | 139 |
| Nombre de délégués présents:    | 54  |
| Nombre de pouvoirs:             | 17  |
| Nombre de voix pour:            | 71  |
| Abstentions:                    | 0   |
| Contre:                         | 0   |

*Quorum réduit au tiers en raison du contexte sanitaire  
(LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021)*

Le Président,



Envoyé en préfecture le 07/02/2022

Reçu en préfecture le 07/02/2022

Affiché le

ID : 035-253500995-20220201-D\_2022\_07-DE

## Délibération du Comité Syndical du mardi 1<sup>er</sup> février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 1<sup>er</sup> février à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 21 janvier 2022 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

### DINAN AGGLOMERATION

1.Présents: M. BOUDET, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. ODYE, M. SAUDRAIS, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,  
3. Excusés: M. BUKENBERGS, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. MAILLARD, M. VERGER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

### LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL,  
2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à M. PERTUISEL, Mme GENISSEL à M. CHEVALIER,  
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER, Mme PITHON,

### BROCELIANDE COMMUNAUTE

1.Présents: M. ETHORÉ, M. LERAY, M. PRIOUL, Mme DUTAY, Mme GAUBERT-GRUEL, Mme GLAIS,  
2.Ont donné Pouvoir: M. RAOULT à M. PRIOUL, M. THOMAS à M. ETHORÉ, Mme AUBIN à M. LERAY, Mme GUILLARD à Mme DUTAY,  
3. Excusés: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. COTTO, M. HENTZIEN, M. LESAGE, M. OUISSE, M. PIEL, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ,

### COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1.Présents: M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GUERRO, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. MEANCE, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, Mme BESNARD, Mme GUEE, Mme PIERRARD,  
2.Ont donné Pouvoir: M. GLOTIN à M. MEANCE, M. GORRE à M. TRUTIN, M. LUCE à M. GUINARD, M. PIEDERRIERE à M. COLLET,  
3. Excusés: M. DAUGAN, M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. GAUTIER, M. GOBIN, M. ROLLAND, M. VERNEY, M. VITRE, M. DENIEL, Mme HUBY, Mme LECOMTE,

### MONTFORT COMMUNAUTE

1.Présents: M. AUFFRAY, M. BOURGOGNON, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, Mme BERRÉE, Mme MARIE, Mme VIVIEN,  
2.Ont donné Pouvoir: M. MONNERAIS à M. LE BORGNE, Mme AUBAULT à M. LE TEXIER, Mme BONDON à M. JOUAN,  
3. Excusés: M. BERTRAND, M. BLOUET, M. COLLET, M. DELACROIX, Mme HAMONO, Mme LE PALLEC, Mme LEPORCHER, Mme RICHARD,

### PLOERMEL COMMUNAUTE

1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. GORTAIS, M. MANENC, Mme CESMAT, Mme PORTIER,  
2.Ont donné Pouvoir: M. LEMAZURIER à Mme CESMAT, Mme RIDARD à Mme PORTIER,  
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. RAFFIN, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme DELSAUT, Mme DERRIEN, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE, Mme VACHON,

### OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1.Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. RENAUD,  
2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. COWET, M. POIRIER à M. COWET,  
3. Excusés: M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

**Secrétaire de séance :** M. COUDE

**Assistaient également à la réunion :** M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h30

## Objet: Création d'un poste d'Ingénieur Principal

Le Président expose :

- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1° et 2°
- VU la demande de mutation vers une autre collectivité de l'ingénieur en charge des services techniques,
- VU la nécessité de procéder au remplacement de l'agent,
- VU le tableau des effectifs,
- VU le budget primitif 2022 du SMICTOM Centre Ouest approuvé le 14 décembre 2021,
- Considérant qu'à l'issue du jury de recrutement du 9 décembre 2021, le candidat classé en première position dispose du grade d'Ingénieur Principal

Le Bureau propose de créer un second poste d'Ingénieur Principal.

### Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

- décide la création d'un poste d'Ingénieur Principal au sein de la collectivité,
- autorise le Président à procéder au recrutement nécessaire au remplacement de l'agent qui a quitté ses fonctions,
- donne pouvoir au président ou au vice-président délégué pour signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme,  
Fait à St Méen Le Grand, le 1<sup>er</sup> février 2022

|                                 |     |
|---------------------------------|-----|
| Nombre de délégués en exercice: | 139 |
| Nombre de délégués présents:    | 54  |
| Nombre de pouvoirs:             | 17  |
| Nombre de voix pour:            | 71  |
| Abstentions:                    | 0   |
| Contre:                         | 0   |

Le Président,



Hubert GUINARD

*Quorum réduit au tiers en raison du contexte sanitaire  
(LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021)*

## Délibération du Comité Syndical du mardi 1<sup>er</sup> février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 1<sup>er</sup> février à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 21 janvier 2022 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

### DINAN AGGLOMERATION

1. Présents: M. BOUDET, M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. ODYE, M. SAUDRAIS, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
3. Excusés: M. BUKENBERGS, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. MAILLARD, M. VERGER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

### LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL,
2. Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à M. PERTUISEL, Mme GENISSEL à M. CHEVALIER,
3. Excusés: M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER, Mme PITHON,

### BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. ETHORÉ, M. LERAY, M. PRIOUL, Mme DUTAY, Mme GAUBERT-GRUEL, Mme GLAIS,
2. Ont donné Pouvoir: M. RAOULT à M. PRIOUL, M. THOMAS à M. ETHORÉ, Mme AUBIN à M. LERAY, Mme GUILLARD à Mme DUTAY,
3. Excusés: M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. COTTO, M. HENTZIEN, M. LESAGE, M. OUISSE, M. PIEL, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ,

### COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1. Présents: M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DESPRÉS, M. EVEILLARD, M. GUERRO, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. MEANCE, M. SIMON, M. SOURDAINE, M. TRUTIN, Mme BESNARD, Mme GUEE, Mme PIERRARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. GLOTIN à M. MEANCE, M. GORRE à M. TRUTIN, M. LUCE à M. GUINARD, M. PIEDERRIERE à M. COLLET,
3. Excusés: M. DAUGAN, M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. GAUTIER, M. GOBIN, M. ROLLAND, M. VERNEY, M. VITRE, M. DENIEL, Mme HUBY, Mme LECOMTE,

### MONTFORT COMMUNAUTE

1. Présents: M. AUFFRAY, M. BOURGOGNON, M. JOUAN, M. LANGLAIS, M. LE BORGNE, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, Mme BERRÉE, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
2. Ont donné Pouvoir: M. MONNERAIS à M. LE BORGNE, Mme AUBAULT à M. LE TEXIER, Mme BONDON à M. JOUAN,
3. Excusés: M. BERTRAND, M. BLOUET, M. COLLET, M. DELACROIX, Mme HAMONO, Mme LE PALLEC, Mme LEPORCHER, Mme RICHARD,

### PLOERMEL COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. GORTAIS, M. MANENC, Mme CESMAT, Mme PORTIER,
2. Ont donné Pouvoir: M. LEMAZURIER à Mme CESMAT, Mme RIDARD à Mme PORTIER,
3. Excusés: M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, M. RAFFIN, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme DELSAUT, Mme DERRIEN, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE, Mme VACHON,

### OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. BADOUAL, M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. RENAUD,
2. Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. COWET, M. POIRIER à M. COWET,
3. Excusés: M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

**Secrétaire de séance** : M. COUDE

**Assistaient également à la réunion** : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h30

**Objet: Correctif aux Tarifs 2022 / redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative des bacs de prêt**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2333-76,

Vu la délibération du 16 décembre 2014 du comité syndical approuvant la mise en place de la redevance incitative et ses modalités de recouvrement,

Vu la délibération du 09 novembre 2021 portant sur le débat d'orientation budgétaire,

Vu l'étude de prospective financière et tarifaire établie par le cabinet CITEXIA en 2020,

Vu la délibération 2021-58 du 14 décembre 2021 portant sur les tarifs 2022 de la redevance d'enlèvement des bacs de prêt

Considérant que cette dernière délibération comportait une erreur matérielle qu'il convient de rectifier

Considérant que dans le cadre de l'exercice des compétences collecte et traitement des déchets ménagers qui lui ont été déléguées, il appartient au SMICTOM Centre Ouest de fixer les tarifs de redevance d'enlèvement des ordures ménagères applicables pour 2022 sur son territoire.

Considérant que ladite redevance permet à la collectivité de financer les différentes charges du service notamment :

Collecte et Traitement des ordures ménagères

Collecte sélective et tri des emballages et papiers

Collecte du verre

Fonctionnement des 9 déchèteries et traitement des déchets qui y sont collectés

Considérant que par délibération du 16 décembre 2014, le comité syndical a approuvé la mise en œuvre de la redevance incitative et adopté la grille tarifaire des bacs de prêt ainsi que les modalités de recouvrement.

Considérant que le SMICTOM Centre Ouest met à disposition à la demande des usagers des bacs supplémentaires de manière temporaire. Ces bacs de prêt sont généralement mis à disposition des associations, collectivités, .... lors de manifestations. Des particuliers sollicitent également des bacs de prêt, d'un volume de 340 litres, pour des événements organisés à domicile. La durée maximale de prêt des bacs est d'un mois.

Considérant que les bacs jaunes « multimatériaux » sont mis gratuitement à disposition en plus du prêt des bacs OMr mais sont facturés selon les tarifs applicables aux bacs OMr en cas de mauvais tri.

Considérant que pour les raisons exposées, il est proposé au Comité syndical pour l'année 2022 de rectifier les tarifs comme suit :

Tarifs applicables (composés d'un forfait de location et d'une part « variable » fonction des levées des bacs)

|            | Modèle de bac (volume en litres)                 | 340     | 660     |
|------------|--|---------|---------|
| Année 2022 | Forfait de location du bac                       | 23,07 € | 23,07 € |
| Année 2022 | Tarif applicable par levée dès la première levée | 14,56 € | 25,40 € |

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

☞ adopte la rectification des tarifs susvisés de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative des bacs de prêt pour l'année 2022

☞ autorise le président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme,  
Fait à St Méen Le Grand, le 1<sup>er</sup> février 2022

|                                 |     |
|---------------------------------|-----|
| Nombre de délégués en exercice: | 139 |
| Nombre de délégués présents:    | 54  |
| Nombre de pouvoirs:             | 17  |
| Nombre de voix pour:            | 71  |
| Abstentions:                    | 0   |
| Contre:                         | 0   |

Le Président,



Quorum réduit au tiers en raison du contexte sanitaire  
(LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021)

Envoyé en préfecture le 07/02/2022

Reçu en préfecture le 07/02/2022

Affiché le

ID : 035-253500995-20220201-D\_2022\_09-DE